



DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-02

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JANVIER 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-trois janvier deux-mille-vingt-six à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Julie LESAGE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Messieurs Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, François TIERCE et Jean-Marc VASSE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Madame Françoise UNDERWOOD (pouvoir à Blandine LEFEBVRE)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTE EXCUSEE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE - BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL - ADOPTION

- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, institué par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,



- Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 25 septembre 2023 relative au règlement budgétaire et financier,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 28 novembre 2025 relative aux orientations budgétaires du Centre de Gestion pour l'exercice 2026,

Monsieur le Président indique que le projet de **budget primitif 2026** proposé à l'examen a été établi par référence aux réalisations de l'exercice 2025 connues au 31 octobre 2025 et tient compte, dans toute la mesure du possible, des éléments prévisionnels de l'exercice 2026 actuellement connus, ou anticipés.

Monsieur le Président précise que ce budget se caractérise notamment pour la partie fonctionnement, par une augmentation des dépenses de +0.92 % et des recettes de +4.56 % par rapport aux crédits totaux 2025. Monsieur le Président rappelle que ce projet traduit les orientations budgétaires qui ont été présentées lors du Conseil d'Administration du 28 novembre 2025.

Il indique par ailleurs que cela traduit un déficit prévisionnel de fonctionnement de 94 328 € qui nécessitera l'affectation anticipée d'une partie de l'excédent budgétaire issu de l'exercice 2025.

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président indique que le budget primitif 2026 s'équilibre de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		Par rapport au Budget 2025		Par rapport au Budget 2025
- Mouvements réels	9 525 998 €	+1,84%	9 585 670 €	+4,59%
- Mouvements d'ordre	204 000 €	-29,01%	50 000 €	-0.47%
Total mouvements 2026	9 729 998 €	+0,92%	9 635 670 €	+4,56%
Equilibre budget (Affectation partielle de l'excédent)			94 328 €	
Total	9 729 998 €		9 729 998 €	



Monsieur le Président indique que la section de fonctionnement est présentée en déséquilibre de – 94 328 €,

	DEPENSES		RECETTES	
Section d'Investissement		Par rapport au Budget 2025		Par rapport au Budget 2025
- Mouvements réels	628 670 €	-2,36%	519 250 €	+3,10%
- Mouvements d'ordre	50 000 €	-0,47%	204 000 €	-29,01%
Total mouvements 2026	678 670 €	-2,23%	723 250 €	-8,57%
Equilibre budget	44 580 €			
Total	723 250 €		723 250 €	

Monsieur le Président indique que la section d'investissement est présentée en suréquilibre de + 44 580 €.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Président indique que les principaux éléments caractéristiques de la section de fonctionnement du budget principal pour l'exercice 2026, en dépenses et en recettes, sont les suivants :

A/ DEPENSES

Monsieur le Président précise que les dépenses totales de fonctionnement, s'établissent à 9 729 998 €.

Fonctionnement	Crédits totaux 2025	BP 2026	Ecart BP 2026/Crédits 2025	
			Ecart en euros	Ecart en %
011 - Charges à caractère général	1 239 383 €	1 273 333 €	+33 950 €	+2,74%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 235 325 €	7 465 865 €	+230 540 €	+3,19%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	287 345 €	204 000 €	-83 345 €	-29,01%
65 - Autres charges de gestion courante	869 580 €	781 800 €	-87 780 €	-10,09%
67 - Charges spécifiques	10 000 €	5 000 €	-5 000 €	-50,00%
Total	9 641 633 €	9 729 998 €	+88 365 €	+0,92%



Monsieur le Président souligne qu'au regard de l'écart net constaté entre le budget 2025 et la prévision budgétaire 2026, soit + 88 365 €, il convient de mettre en exergue les éléments suivants :

- L'évolution des coûts de fonctionnement du système informatique du Centre de Gestion, tant pour la partie structurelle que pour les différents logiciels utilisés par les services (hébergement et maintenance).
- L'évolution de la masse salariale qui, en 2026, intègre l'effet en année pleine des mouvements de personnel intervenus en 2025, des mouvements prévisionnels pour 2026 et du recrutement d'un médecin supplémentaire en convention avec le CDG 27 (recette de même ordre).
- Les coûts d'organisation des élections professionnelles et des membres du conseil d'administration
- La somme dédiée aux attributions de subventions aux collectivités faisant l'acquisition de solutions de cybersécurité, dans le cadre du dispositif France Relance.

➤ **CHAPITRE 011 (CHARGES A CARACTERE GENERAL)**

Fonctionnement	Crédits totaux 2025	BP 2026	Ecart BP 2026/Crédits 2025	
			Ecart en euros	Ecart en %
011 - Charges à caractère général	1 239 383 €	1 273 333 €	+33 950 €	+2,74%

Monsieur le Président signale que ce chapitre représente **13.09%** de la section de fonctionnement, contre 11.73% en 2025 et 13.52% en 2024.

Il précise que l'évolution de ce chapitre est due principalement :

- Au coût d'organisation des élections professionnelles qui interviendront en décembre 2026, les crédits étant inscrits pour 74 000 €.
- Aux coûts de maintenance des applications informatiques (Comptabilité analytique, nouvelle infrastructure, révision du contrat de maintenance du logiciel de gestion de la médecine préventive ...)
- Aux coûts de fonctionnement du siège, détaillés dans le tableau ci-après

Coût de fonctionnement et de maintenance du siège

Monsieur le Président explique que sont recensés ci-après, les postes budgétaires les plus significatifs pour assurer le fonctionnement du siège du CDG, afin de mieux appréhender les écarts enregistrés entre les prévisions 2026 et celles de 2025 (budget primitif + décisions modificatives) :



Compte	Objet	Crédits totaux 2025	Crédits 2026
60611 – Eau	Fourniture eau	2 000 €	2 000 €
60612 - Electricité	Fournitures Electricité	30 000 €	40 000 €
60621 - Combustibles	Fournitures gaz	25 000 €	25 000 €
60631 - Fourniture d'Entretien	Produits d'entretien	1 000 €	1 000 €
60632 - Petit équipement	Petit équipement sanitaires	5 000 €	5 000 €
6068 - Autres matières et fournitures	Fournitures pour l'entretien du bâtiment (quincaillerie, matériaux etc...)	500 €	500 €
611 - Sous traitance	Prestation Collecte déchets	1 500 €	1 500 €
6135 - Locations mobilières	Bac récupération papier	300 €	300 €
	Fontaines à eau	2 100 €	2 200 €
Sous total 6135- locations mobilières		2 400 €	2 500 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	Entretien espaces verts	11 000 €	- €
	Entretien divers	22 500 €	20 000 €
	Dépose climatisation	- €	4 000 €
	Entretien façade	- €	20 000 €
Sous total 615221 - entretien et réparation bâtiments publics		33 500 €	44 000 €
6156 - Maintenance	Maintenance Portes automatiques	1 050 €	1 050 €
	Maintenance vidéosurveillance	2 450 €	2 500 €
	Maintenance SSI et désenfumage	1 300 €	710 €
	Maintenance Ascenseur	4 000 €	4 000 €
	Maintenance Portail, barrière et portes de garage	1 900 €	1 900 €
	Maintenance armoire Kardex	900 €	900 €
	Maintenance Rayonnage archives	1 300 €	1 300 €
	Maintenance Contrôle des installations	5 850 €	10 540 €
	Maintenance Génie climatique	8 000 €	8 000 €
Sous total 6156 - Maintenance		26 750 €	30 900 €
6188 - Autres frais divers	Télé-surveillance des bâtiments	1 200 €	1 200 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	Nettoyage des vitreries	7 200 €	8 000 €
	Nettoyage des locaux	58 800 €	60 000 €
Sous total 6283 – Frais de nettoyage des locaux		67 200 €	68 000 €
	TOTAL	194 850 €	220 400 €



En ce qui concerne les autres dépenses, les principaux écarts entre les prévisions 2026 et 2025 sont les suivants :

Article 6041 (Achat d'études) :

Compte	Objet	Crédits totaux 2025	Crédits 2026
6041 - Achat d'études	Contrôle prévoyance	5 400 €	- €
	Contrat prévoyance santé	4 600 €	- €
	Assistance à la passation de marchés divers	3 000 €	- €
	Assistance M.O. Assurances statutaires	- €	8 200 €
	TOTAL	13 000 €	8 200 €

Article 6042 (Achat de prestations de services) : Un crédit de 9 500 € est inscrit à cet article pour un audit de sécurité informatique.

- **Article 60612 (Electricité) :** Le crédit inscrit à hauteur de **40 000 €** est identique à celui de l'année 2025.

- **Article 60621 (Gaz) :** Le crédit identique à celui de l'année 2025, de **25 000 €** est inscrit pour ce poste.

- **Article 60622 (Carburants) :** Le crédit inscrit sur cet article (**25 000 €**) tient compte du niveau d'activité des services.

- **Article 6064 (fournitures administratives) :** Le crédit porté sur cet article est inscrit à hauteur de **13.250 €**. Il est en diminution **-11.67 %** par rapport au crédit 2025.

- **Article 611 (sous-traitance générale) :** Le crédit porté sur cet article passe de 192.030 € en 2025 à 236.813 € en 2026, soit une augmentation de **+23.32 %**.

611 - sous-traitance	Objet	Crédits totaux 2025	Crédits 2026
	Hébergement logiciel Médecine	27 300 €	31 690 €
	Hébergement messagerie	- €	2 000 €
	Hébergement logiciel Oodrive	2 260 €	2 400 €
	Hébergement logiciel MOOVAPPS	4 850 €	5 148 €
	Hébergement logiciels divers (comptabilité, remplacement, site internet, paie...)	7 400 €	9 592 €
611 - sous-traitance	Objet	Crédits totaux 2025	Crédits 2026
	Cybersécurité	67 800 €	67 800 €



	Sauvegardes externalisées	6 400 €	6 400 €
	Sous total Informatique	116 010 €	125 030 €
	Elections CA et professionnelles	- €	70 000 €
	CRET	35 000 €	- €
	Formation secrétaire de mairie	17 000 €	20 000 €
	Prestation conception communication	- €	800 €
	Prestation recyclage papier	1 500 €	1 500 €
	Organisation concours	- €	16 233 €
	Divers	- €	3 250 €
	TOTAL	169 510 €	236 813 €

- **Article 6132 (locations immobilières)** : Le crédit porté sur cet article est inscrit à hauteur de **35 020 €** au budget 2026 soit une augmentation de +92.42%. Le coût de la mise à disposition de locaux décentralisés pour les visites médicales passe de 15 000€ en 2025 à **31 100€** du fait de la mise en place de 3 nouveaux centres en 2026. Une somme de **3 920 €** est destinée à la location de salles pour l'organisation de concours.

- **Article 61358 (autres locations mobilières)** : Le crédit inscrit sur cet article s'élève à **12 050 €**. Il inclut notamment la location de matériel de visio-conférence pour un montant de 5 860 €, des fontaines à eau pour un montant de 2 200 €.

- **Article 615221 (entretien et réparations sur bâtiments publics)** : Le crédit inscrit sur cet article au BP 2026 s'élève à **44 000 €**. Il comprend un crédit de 4 000 € pour la dépose d'un climatiseur dans la salle traiteur, un crédit de 20 000 € pour l'entretien de la façade (parties en bois) ainsi qu'un crédit de 20 000 € pour l'entretien annuel du bâtiment.

- **Article 61551 (entretien et réparations sur matériel roulant)** : Le crédit inscrit sur cet article (**15 000 €**) est identique à celui de l'année 2025.

- **Article 6156 (maintenance)** : Ce crédit englobe l'ensemble des contrats de maintenance nécessaires au fonctionnement administratif du Centre (copieurs, logiciels et serveurs informatiques, téléphonie). Ce crédit, est inscrit à hauteur de **189 545 €** au budget primitif 2026, contre 186 010 € en 2025.

6156 - Maintenance	Objet	Crédits totaux 2025	Crédits 2026
Bâtiment	Portes automatiques	1 050 €	1 050 €
	Vidéosurveillance	2 450 €	2 500 €



	SSI et désenfumage	1 300 €	710 €
	Ascenseur	4 000 €	4 000 €
	Portail, barrière et portes de garage	1 900 €	1 900 €
	Rayonnage archives	1 300 €	1 300 €
	Contrôles périodiques	6 750 €	10 540 €
	Génie climatique	8 000 €	8 000 €
Bâtiment		26 750 €	30 000 €
	Logiciels métiers	62 470 €	58 841 €
	GIP Informatique	41 700 €	31 373 €
	Copieurs	10 000 €	7 000 €
	Téléphonie, serveurs, internet, sauvegarde	45 090 €	62 331 €
Informatique		159 260 €	159 545 €
	TOTAL	186 010 €	189 545 €

- **Article 616 (assurances)** : Ce crédit concerne l'ensemble des contrats d'assurance contractés par l'établissement. Il passe de 29 000 € en 2025, à **32 350 €** au BP 2026, soit une augmentation de **+ 11.55%**. Il intègre une assurance « responsabilité des gestionnaires publics » pour un montant de 2 000 € à compter de 2026.

- **Article 6184 (versements organismes de formation)** : Le crédit prévisionnel 2026 est de **46 540 €**, soit une augmentation de **+28.32 %** par rapport au budget 2025 (crédit de 36 270 €). En plus du plan de formation 2026 (30 166 €), il faut ajouter le coût de la 2^{ème} année de formation au diplôme universitaire en santé au travail de 2 médecins collaborateurs (9 000€). Il s'y ajoute également la 1^{ère} année de formation au même diplôme du médecin en convention avec le CDG 27 (4 900 € remboursés par le CDG 27).

- **Article 62261 (Honoraires médicaux et paramédicaux)** : Le crédit inscrit sur cet article au BP 2026 s'élève à **95 200 €**. Cet article intègre une somme de **15 000 €** pour la rémunération des vacations des médecins du Conseil Médical plénier. Cet article prend également en compte une provision de **80 000 €** pour le règlement des honoraires des expertises médicales demandées par le Conseil Médical restreint. Ces expertises sont remboursées au Centre de Gestion par les collectivités.
Un crédit de 200 € est inscrit pour des expertises médicales pour des agents du centre.

- **Article 62268 (Autres honoraires, conseils...)** : Le crédit porté sur cet article, à hauteur de **6 500 €**, est en diminution de **-48.00%** par rapport à l'inscription au budget total 2025. Ce crédit intègre des honoraires d'avocat pour un dossier contentieux sur le concours de Professeur d'enseignement artistique session 2023 (5 000 €) ainsi qu'un montant de 1 500 € pour les honoraires du juge siégeant aux conseils de discipline.

- **Article 6228 (Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers)** : Le crédit porté sur cet article, à hauteur de **23 984 €**, est en augmentation de **+21.24 %** par rapport à l'inscription au budget total 2025 (19 782 €). Ce crédit intègre la rémunération des vacations relatives aux concours et examens professionnels dont les épreuves se dérouleront en 2026, soit l'examen professionnel d'adjoint



technique principal de 2^{ème} classe, le concours d'éducateur jeunes enfants, le concours de gardien brigadier de police municipale, les examens professionnels de rédacteur principal de 2^{ème} classe (promotion interne) et 1^{ère} classe (avancement de grade).

- **Article 6231 (annonces et insertions)** : Le crédit proposé sur cet article s'élève à **9 000 €**. Il intègre une somme de 2 500 € pour l'insertion annuelle dans l'agenda des Maires d'une ½ page sur les missions du CDG ainsi qu'une provision de 5 000 € destinée entre autres à des annonces pour des marchés publics.

- **Article 6234 (réceptions)** : Cet article passe de 25 820 € au budget 2025 à **21 081 €** au **budget primitif 2026**, soit une diminution de **-18.35 %**. Le crédit 2026 comprend la somme de 5 331 € pour l'organisation des concours, ainsi qu'une provision de 15 750 € pour l'organisation des manifestations par le CDG 76 en 2026.

- **Article 6251 (Voyages, déplacements et missions)** : Le crédit proposé sur cet article s'élève à **35 700 €**. Il est inférieur au crédit du budget 2025 de **-17.27 %**. Les frais de déplacement pour missions prennent en compte les frais de déplacement des archivistes à hauteur de **6 000 €**.

- **Article 6261 (frais d'affranchissement)** : Le crédit inscrit à hauteur de **43 000 €** soit une augmentation de **+14.06 %** par rapport au crédit 2025 (37 700 €). Un crédit de 4 000 € est inscrit pour les frais d'affranchissement des courriers relatifs aux élections du conseil d'administration.

- **Article 6262 (frais de télécommunication)** : Le crédit proposé s'élève à **23 950 €**. Il est en hausse de **+8.13 %** par rapport au crédit 2025 (22 150 €) du fait de l'augmentation du nombre de centres de visites pour lesquels une connexion internet est indispensable.

- **Article 6281 (Concours divers cotisations...)** : Cet article comprend, conformément au rapport présenté à cette même séance, une provision correspondant à la cotisation du Centre à la Fédération Nationale des Centres de Gestion, pour un montant de **19 500 €**.

Monsieur le Président mentionne par ailleurs, qu'est inscrit un crédit de **11 710 €** au titre de la participation financière du Centre de Gestion aux frais de fonctionnement du GIP informatique. Il est également constitué d'une provision de **45 000 €** afin de faire face, conformément aux conventions nationales ou régionales de mutualisation, aux appels de fonds concernant les concours 2026 organisés par les autres Centres de Gestion.

- **Article 6283 (frais de nettoyage des locaux)** : Le crédit inscrit au budget primitif 2026 (**72 800 €**) représente une augmentation de **+ 0.41 %** par rapport au budget total 2025 (72 500€), correspond au montant des contrats passés avec les sociétés de nettoyage des locaux et des vitreries pour le siège du Centre ainsi que pour le local de visite médicale de Dieppe et de Port Jérôme sur Seine.

- **Article 637 (autres impôts et taxes)** : Cet article enregistre les crédits nécessaires à la participation du Centre au Fonds d'Intervention pour les Personnes Handicapées (FIPHFP). Cette participation est inscrite pour un montant de **2 000 €** au budget primitif 2026.



➤ **CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL**

Monsieur le Président indique que les charges de personnel sont provisionnées à hauteur de 7 465 865 €, contre 7 235 325 € en 2025, soit une augmentation de +3.19 %. Elles représentent 76.73 % des charges de fonctionnement, contre 76.59 % en 2025.

• **La rémunération des agents du Centre (personnel du siège) :**

La prévision budgétaire relative à la rémunération des agents du Centre s'établit à **6 020 357 €**, soit une augmentation de **2,49 %** par rapport aux prévisions 2025 (BP + DM).

Monsieur le Président souligne que cette évolution prend en compte :

1. Une prévision, sur l'année 2026, du poids des avancements de grade et des avancements d'échelon (G.V.T.) estimée à 1,0 % : 59 552 €
2. Une prévision d'attribution du CIA (Complément indemnitaire annuel) équivalente à celle de 2025 : 20 000 €
3. L'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL (37,65 % au lieu de 34,65 %) : 54 088 €
4. La situation de certains personnels, notamment :
 - Les départs à la retraite effectifs du Directeur Général des Services, du Responsable du Service Assurance Statutaire et Instances Médicales, de l'Assistante de Direction et de la Responsable de l'unité Retraites, pour lesquels le recrutement anticipé de remplaçant(e)s est prévu afin d'assurer la continuité des fonctions. Ces « tuilages » constituent une dépense estimée à 94 884 €, compensée partiellement par la provision pour Compte Epargne Temps,
 - Des changements d'affectation de certains agents, du fait de départs en mutation, compensés par de nouveaux recrutements,
 - Le maintien d'un informaticien supplémentaire en 2026 ainsi que le recrutement, sur le poste vacant depuis un an, de l'assistante administrative de la direction.

Ces différents mouvements représentent globalement un solde net de + **146 473 €**. Ainsi, l'évolution de la masse salariale des agents du centre peut être résumée ainsi :

	Direction	Pôle Assistance statutaire	Pôle Emploi territorial	Pôle Santé Prévention	TOTAL
Masse salariale 2025 (BP+DM)	1 409 149 €	1 381 391 €	832 391 €	2 250 953 €	5 873 884 €



Evolutions	103 331 €	54 378 €	-5 924 €	- 5 312 €	+146 473 €
Masse salariale 2026	1 512 480 €	1 435 769 €	826 467 €	2 245 641 €	6 020 357 €

- Les agents intercommunaux et le personnels mis à disposition :

Monsieur le Président indique que le crédit proposé au budget primitif 2026 s'élève à **178.980 €**, en augmentation de +311,50% en raison du recrutement d'un médecin collaborateur qui doit être mis à disposition du CDG 27. Cette dépense est intégralement remboursée par les structures bénéficiaires.

Equilibre financier du poste « Agents intercommunaux et personnels mis à disposition »

	Crédits globaux 2025 BP+DM	BP 2026
Traitements	28 296 €	122 692 €
Charges	15 199 €	56 288 €
Total (hors charges de structure)	43 495 €	178 980 €
Recettes	45 000 €	179 051 €
Résultat net	+ 1 505 €	71 €

- La rémunération des agents en "missions temporaires" :

Le Président rappelle que, comme chaque année, il est difficile d'estimer de manière précise les charges liées au personnel non titulaire, mis à disposition des autres collectivités au titre du service « Missions temporaires ». Ces charges pourront faire l'objet d'un réajustement, en dépenses et en recettes, au cours de l'exercice en fonction de l'activité du service.

Le crédit prévisionnel porté au budget primitif 2026 (**900 000 €**) est équivalent au crédit inscrit au budget primitif 2025.



Equilibre financier du poste « Mission temporaires »

	BP 2025	Crédits globaux 2025 BP+DM	BP 2026
Traitements	632 823 €	633 312 €	633 580 €
Charges	267 177 €	266 688 €	266 420 €
Total (hors charges de structure)	900 000 €	900 000 €	900 000 €
Recettes	1 010 000 €	1 010 000 €	1 010 000 €
Résultat net	+110 000 €	+110 000 €	+110 000 €

- La rémunération des agents pris en charge (FMPE) après suppression d'emploi (article 6431) : le crédit proposé au BP 2026 (hors budget annexe) intègre les mouvements suivants :

	Crédits globaux 2025 BP+DM	BP 2026
Traitements	254 434 €	206 669 €
Charges	142 422 €	122 402 €
Total Chapitre 012	396 856 €	329 071 €
Chapitre 011	500 €	500 €
Total Dépenses	397 356 €	329 571 €
Recettes	551 500 €	475 000 €
Résultat net	+154 144 €	+145 429 €

La diminution des crédits provient d'une estimation 2025 qui tenait compte de prises en charge annoncées qui ne sont finalement pas intervenues, tandis qu'est provisionnée la prise en charge d'un agent technique à partir d'avril 2026.

- La rémunération des intervenants aux concours, pour un montant total de 37 457 € (au lieu de 21 090 € en 2025)

➤ CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Fonctionnement	Crédits 2025	BP 2026	Ecart BP 2026/Budget 2025	
			Ecart en euros	Ecart en %
65 Autres charges de gestion courante	869 580 €	781 800 €	- 87 780 €	-10,09%



Ce chapitre, dont le montant global s'élève à **781 800 €**, enregistre une diminution de -10.09 % par rapport au budget total 2025.

Ce chapitre comprend :

- Des crédits à l'article 65811 – (Droits d'utilisation - Informatique en nuage) pour les licences informatiques :

65811 - Droits d'utilisation - Informatique en nuage	Objet	Crédits totaux 2025	Crédits 2026
	Oodrive Boardnox/ Qualigraf	5 200 €	6 000 €
	Oodrive collaboratif	3 400 €	3 500 €
	Letsignit	1 800 €	1 800 €
	EDR	4 500 €	4 200 €
	Licences office + exchange	19 000 €	22 000 €
	Moovapps GED	6 300 €	7 000 €
	Fortigate	1 200 €	1 200 €
	Cyber : Olfeo - filtrage URL	2 700 €	5 600 €
	Licence VM WARE	- €	7 200 €
	Mail in black	3 400 €	3 000 €
	Data Legal Drive	9 600 €	10 650 €
	GPEEC	950 €	1 000 €
	Click	2 600 €	2 110 €
	Convention bilan social	3 400 €	3 400 €
	Signature électronique	3 300 €	3 300 €
	Licence MEDTRA Médecine Axess	17 700 €	22 000 €
	Licences diverse (LAGON, Teamviewer ...)		5 180 €
	TOTAL	85 050 €	109 140 €

- Les crédits relatifs aux indemnités versées aux membres du Bureau du Centre de Gestion, à hauteur de 55 000 €.
- Le crédit relatif au remboursement aux collectivités affiliées, des **décharges d'activité syndicale** dont bénéficient réglementairement les organisations syndicales, est inscrit à hauteur de **250 000 €**, montant identique au crédit 2025.



- Une **provision de 24 000 €** au titre de la subvention compensatoire des locaux syndicaux, du fait de la reconduction de la règle de calcul mise en place en 2015, conformément au rapport présenté au cours de cette même séance.
- La subvention versée à **l'Amicale du personnel** est inscrite pour **44 000 €**.
- Une provision de **261 000 €** est prévue à l'article 657348 - Subventions de fonctionnement aux autres communes.
Il s'agit d'une aide financière versée aux collectivités ayant fait l'acquisition d'outils ou de solutions entrant dans le cadre du programme France Relance pour la Cybersécurité. Cette dépense est en grande partie compensée par une recette inscrite au compte 747888 – Autres.

➤ **CHAPITRE 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Fonctionnement	Crédits 2025	BP 2026	Ecart BP 2026/Budget 2025	
			Ecart en euros	Ecart en %
6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	228 645 €	204 000 €	- 24 645 €	-10,78%
6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	50 000 €	- €	- 50 000 €	-100,00%
	278 645 €	204 000 €	- 74 645 €	-26,79%

- **Article 6811 (Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles) :**

Le montant des amortissements se répartit selon le tableau ci-dessous :

Amortissements	Crédits totaux 2025	Crédits 2026	Ecart BP2026/Budget 2025	
			Ecart en euros	Ecart en %
Frais d'études	1 440 €	1 440 €	- €	
Licences	69 415 €	53 240 €	- 16 175 €	-23,30%
Installations générales, agencements et aménagements	8 785 €	6 424 €	- 2 361 €	-26,88%
Matériel de transport	59 390 €	62 567 €	3 178 €	+5,35%
Matériel de bureau et matériel informatique	53 404 €	49 596 €	- 3 808 €	-7,13%
Mobilier	25 349 €	23 900 €	- 1 449 €	-5,72%
Autres immobilisations corporelles	10 862 €	6 833 €	- 4 029 €	-37,09%
Total Amortissements	228 645 €	204 000 €	- 24 645 €	-10,78%

**B/ RECETTES**

Les **recettes de fonctionnement** sont estimées à **9 635 670 €** contre 9 215 042 € au budget 2025, soit une augmentation de **+ 4.56 %**.

Fonctionnement	Crédits totaux 2025	BP 2026	Ecart BP 2026/Crédits 2025	
			Ecart en euros	Ecart en %
013 - Atténuations de charges	55 000 €	79 700 €	+24 700 €	+44,91%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 237 €	50 000 €	-237 €	-0,47%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 065 855 €	8 705 370 €	+639 515 €	+7,93%
74 - Dotations et participations	933 650 €	790 280 €	-143 370 €	-15,36%
75 - Autres produits de gestion courante	101 600 €	10 320 €	-91 280 €	-89,84%
77 - Produits spécifiques	8 700 €	- €	-8 700 €	-100,00%
Total	9 215 042 €	9 635 670 €	+420 628 €	+4,56%

➤ **CHAPITRE 013 – ATTENUATIONS DE CHARGES**

Fonctionnement	Crédits totaux 2025	BP 2026	Ecart BP 2026/Crédits 2025	
			Ecart en euros	Ecart en %
013 - Atténuations de charges	55 000 €	79 700 €	+24 700 €	+44,91%

Ce chapitre ressort au BP 2026 à **79 700 €** contre 55 000 € au Budget 2025, soit une augmentation de **+ 44.91 %**. Il comprend la seule recette suivante :

- **Article 6479 (Remboursements sur rémunérations du personnel)** : Le crédit de **79 700 €** porté sur cet article correspond au remboursement d'indemnités journalières concernant les agents du Centre de Gestion (10 000 €) ainsi que le remboursement par les assurances du salaire de 2 agents en longue maladie (69 700 €).



➤ **CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES**

	Crédits 2025	BP 2026	Ecart BP 2026/Crédits 2025	
			Ecart en euros	Ecart en %
Cotisations	3 005 000 €	3 200 000 €	+195 000 €	+6,49%
Recettes des services	5 060 855 €	5 505 370 €	+444 515 €	+8,78%
70 - Produits des services	8 065 855 €	8 705 370 €	+639 515 €	+7,93%

Le Président indique que ce chapitre ressort, au BP 2026, à **8 705 370 €**, contre 8 065 855 € au Budget 2025, soit une augmentation de **+7.93 %**.

Ce chapitre représente **90.35 %** des recettes de fonctionnement, contre 87.53 % en 2025 et 91.87 % en 2024. Il inclut notamment les cotisations (obligatoire et additionnelle) versées par les collectivités affiliées au Centre de Gestion et la contribution versée par les collectivités non affiliées qui bénéficient du bloc insécable de missions. La recette est inscrite à hauteur de 3 200 000 €, soit une augmentation de + 6.49 % par rapport à 2025.

- **Cotisations**

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires présenté en Conseil d'Administration du 28 novembre 2025, le taux global de cotisation est fixé à 0,68 % pour l'année 2026 pour les collectivités affiliées (sans changement par rapport à 2025).

- **Article 706881 (Cotisation obligatoire) :** La recette attendue est inscrite pour un montant de **2 760 000 €**, soit une augmentation de **+ 6.98 %** par rapport au budget 2025 (2 580 000 €).
- **Article 706882 (Cotisation additionnelle) :** Une recette de **220 000 €** est inscrite soit une augmentation de **+ 7.32 %** par rapport au budget 2025 (205 000€).
- **Article 706883 (Contribution des organismes non affiliés) :** Une recette de **220 000 €** est inscrite pour la contribution versée par les collectivités non-affiliées au titre de leur adhésion au bloc insécable des missions, soit l'équivalent des recettes inscrites au budget 2025 (220 000€).

- **Les autres recettes des services**

Monsieur le Président précise que les autres recettes des services, issues de conventions ou de facturations sur la base des tarifs 2026, sont estimées à **5 505 370 €**, contre 5 060 855 € inscrits au Budget 2025.



- **Article 706884 (Produit au titre de la gestion du contrat d'assurance groupe) :** la recette au titre de la gestion du contrat d'assurances-groupe est inscrite au budget primitif à hauteur d'un montant prévisionnel de **340 000 €**.
- **Article 706888 (Autres) :** Le crédit inscrit sur cet article s'élève à **3 726 100 €**, contre 3 402 460 € au budget 2025, soit une augmentation de **+ 9.51 %**. Le tableau ci-après détaille les recettes par mission.

	Crédits 2025	BP 2026	Ecart BP 2026/Crédits 2025	
			Ecart en euros	Ecart en %
Mission Conseil en organisation	35 000 €	30 000 €	-5 000 €	-14,29%
Mission "Délégué à la protection des données"	60 000 €	66 000 €	+6 000 €	+10,00%
Conventionnement C.N.R.A.C.L.	20 000 €	20 000 €	0 €	+0,00%
Missions assistance STATUTAIRE	7 500 €	13 800 €	+6 300 €	+84,00%
Prévention des risques professionnels (D.U.)	20 000 €	0 €	-20 000 €	-100,00%
Conseil médical restreint - inclus dans le bloc insécable	85 000 €	80 000 €	-5 000 €	-5,88%
Contrat "Protection sociale"	4 500 €	- €	-4 500 €	-100,00%
Assistance au recrutement	3 000 €	2 000 €	-1 000 €	-33,33%
Accompagnement individuel et évaluation R.P.S.	17 000 €	32 000 €	+15 000 €	+88,24%
Prestation globale	2 760 000 €	3 024 200 €	+264 200 €	+9,57%
Bilans + vaccination	11 000 €	3 750 €	-7 250 €	-65,91%
Mission d'inspection - ACFI	20 000 €	52 000 €	+32 000 €	+160,00%
Expertise en ergonomie	3 000 €	2 000 €	-1 000 €	-33,33%
Expertise hygiène et sécurité	3 000 €	100 000 €	+97 000 €	+3233,33%
Missions "Paies externes"	170 000 €	180 000 €	+10 000 €	+5,88%
Missions assurance chômage	20 000 €	20 000 €	0 €	+0,00%
Calcul de l'indemnité de licenciement	5 000 €	5 000 €	0 €	+0,00%
Conseil et assistance à la régularisation des paies	3 000 €	1 500 €	-1 500 €	-50,00%
Partenariat FIPHFP	147 960 €	77 650 €	-70 310 €	-47,52%
Référent secrétaire de mairie	- €	1 500 €	+1 500 €	-
Mission GPEEC	- €	7 000 €	+7 000 €	-
Comptabilité	7 500 €	7 700 €	+200 €	+2,67%
Total	3 402 460 €	3 726 100 €	+ 323 640 €	+9,51%

Monsieur le Président précise que pour 2026, les recettes liées à la **prestation globale de santé/prévention** sont estimées à hauteur de **3 024 200 €**, en augmentation de **+9.57 %** par rapport au



crédit prévisionnel du Budget 2025 (2 760 000 €). Cette recette représente **34.74 %** du chapitre 70 « Produits des services ». La prévision budgétaire 2026 a été établie sur la base des effectifs déclarés par les collectivités pour la facturation 2026.

L'article 70848 (Mise à dispo personnel facturé aux autres organismes) dont le montant s'établit à **1 235 000 €**, contre 1 135 000 € au Budget 2025, se décompose de la manière suivante :

	Crédits 2025	BP 2026	Ecart BP 2026/Crédits 2025	
			Ecart en euros	Ecart en %
Archives	80 000 €	180 000 €	+100 000 €	+125,00%
Missions Temporaires	1 010 000 €	1 010 000 €	0 €	+0,00%
Intercommunaux	45 000 €	45 000 €	0 €	+0,00%
Total	1 135 000 €	1 235 000 €	+ 100 000 €	+8,81%

Monsieur le Président confirme que les crédits inscrits correspondent aux recettes escomptées proportionnellement aux dépenses inscrites au chapitre 012 ; Ils sont en augmentation de **+ 8.81%** du fait de la hausse de crédit (+125%) de la mission Archives passant de 80 000 € en 2025 à **180 000 €** au budget 2026 (recrutement de deux archivistes sur des postes vacants depuis une année).

- **Article 708773 (Remboursement de frais coût lauréat)** : Le crédit inscrit au budget primitif 2026 s'élève, à titre prévisionnel, à **40 000 €**. Il est identique au budget 2025. Cette recette, qui correspond à la facturation des coûts « lauréats » pour les agents recrutés par les collectivités non affiliées, est très variable en fonction des cycles de recrutements et des types de concours.
- **Article 70878 (Remboursement de frais par des tiers)** : Une recette prévisionnelle de **163.270 €** est inscrite au BP 2026. Au budget 2025, elle s'élevait à 52 395 €. Cette inscription correspond à quatre types de recettes :
 - ✓ Une recette de **16 050 €** est inscrite à ce titre pour l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe organisé en convention avec le CDG27.
 - ✓ Une recette de **38 100 €** est inscrite à ce titre pour le concours de brigadier de police municipale organisé en convention avec les CDG normands.
 - ✓ L'imputation au budget annexe « OPERATIONS CONCOURS INTER-REGIONALES » du coût d'organisation des concours de catégories A et B financés par la dotation du CNFPT (concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe, examen professionnel de rédacteur principal de 1^{ère} et 2^{ème} classe, concours d'éducateur de jeunes enfants), pour un montant de **109 120 €**.



Le tableau ci-dessous récapitule, par Pôle, les recettes du chapitre 70 inscrites au budget primitif 2026.

	Crédits 2025	BP 2026	Ecart BP 2026/Crédits 2025	
			Ecart en euros	Ecart en %
Cotisations	3 005 000 €	3 200 000 €	+195 000 €	+6,49%
Sous total cotisations	3 005 000 €	3 200 000 €	+195 000 €	+6,49%
Direction	300 500 €	317 200 €	+16 700 €	+5,56%
Assistance statutaire	458 000 €	454 800 €	-3 200 €	-0,70%
Emploi (hors concours)	360 960 €	301 150 €	-59 810 €	-16,57%
Concours	52 395 €	163 270 €	+110 875 €	+211,61%
Santé - Prévention	2 834 000 €	3 213 950 €	+379 950 €	+13,41%
Missions temporaires	1 010 000 €	1 010 000 €	+0 €	+0,00%
Intercommunaux	45 000 €	45 000 €	+0 €	+0,00%
Recettes des services	5 060 855 €	5 505 370 €	+444 515 €	+8,78%
70 - Produits des services	8 065 855 €	8 705 370 €	+639 515 €	+7,93%

➤ CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Monsieur le Président précise que ce chapitre enregistre :

- ✓ D'une part, la participation des collectivités ayant supprimé un emploi au financement de la rémunération par le Centre de Gestion de l'agent pris en charge. Cette recette est estimée au budget primitif 2026 à **475 000 €**.
- ✓ D'autre part des subventions à hauteur de **312 000 €**,
 - l'une de 281 000 € perçue par FRANCE RELANCE en 2025, restant à reverser aux collectivités ayant fait l'acquisition d'outils ou de solutions entrant dans le cadre du programme France Relance pour la Cybersécurité. Une dépense est inscrite au compte 657348 – Autres.
 - l'autre de 31 000 € versée par la Région Normandie au titre de la formation de « secrétaire générale de mairie » organisée par le CDG 76.

CHAPITRE 75 : Autres produits de gestion courante :

- ✓ Conformément à l'article 14 de la « Convention-cadre pluriannuelle relative à l'organisation des concours et examens professionnels de portée régionale ou infrarégionale » du 28 novembre 2023, le



solde du financement de l'organisation des concours 2023 de catégories A et B a vocation à être réparti entre les 5 centres de gestion normands. La part revenant au CDG 76 s'élevant à 5 420 €, la recette correspondante est inscrite au BP 2026, à l'article 75888 -Autres produits divers de gestion courante. Est également inscrite à cet article, une recette de 4 900 € correspondant à la redevance versée par l'A.D.M 76 pour l'occupation des locaux.

Les recettes inscrites au budget primitif 2026 ne couvrant pas totalement les dépenses, l'équilibre du budget est assuré par la reprise partielle de l'excédent cumulé à hauteur de 94 328 €.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Président indique que la **section d'investissement** est proposée avec un excédent de **44.580 €**.

Les recettes de l'exercice 2026 s'élèvent à **723 250 €** tandis que les dépenses 2026 sont inscrites pour un montant total de **678 670 €**.

Les **recettes d'investissement** comprennent :

- L'amortissement des immobilisations pour un montant de **204 000 €**, contre 287 345 € en 2025,
- La recette liée au Fonds de Compensation de la TVA sur les investissements 2024 pour un montant de **19 250 €**, contre 26 140 € en 2025.
- Le produit de la vente d'une partie du terrain au Syndicat Départemental d'Énergie (SDE), pour lui permettre de disposer de l'assise foncière nécessaire à son projet de construction, pour un montant de 500 000 €.

Les **dépenses d'investissement** envisagées pour un montant global de **678 670 €**, concernent principalement :

- Des crédits à hauteur de 365 000 € pour la restructuration de l'accueil et l'aménagement d'espaces complémentaires (cabinet médical, bureaux ...). Ces crédits avaient été inscrits au budget 2025 mais ont dû être annulés car les travaux ne débiteront qu'en mars 2026.
- L'acquisition de 3 véhicules électriques (93 000 €) dans le cadre du renouvellement régulier de la flotte automobile.
- Acquisition de matériels divers :
 - 16 000 € pour deux distributeurs de boissons, en remplacement des appareils en location afin de limiter les dépenses de fonctionnement
 - 15 000 € pour du matériel d'entretien des espaces verts, en remplacement de l'intervention d'une entreprise pour un coût de 8 à 10 000 €/an
 - 30 000 € pour le remplacement du vidéo projecteur de la salle Simone Veil, le matériel actuel étant sous-dimensionné pour la taille de la salle,
 - 3 500 € pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression



- L'acquisition de matériels ou de licences informatiques (61 390 €) pour effectuer des remplacements ou des compléments de matériels et logiciels, dont :
 - 17 510 € pour le renouvellement du parc d'ordinateurs portables
 - 14 880 € pour le remplacement de 2 pare feux
 - 14 000 € pour compléter ou remplacer les équipements des services (téléphones portables, écrans, casques, licences ...).
 - 15 000 € pour la refonte du site internet
- L'acquisition de matériel médical, de mobilier et autre matériel complémentaire, pour un montant de 44 780 € (équipement complet de trois centres de visite)
- Ces dépenses d'investissement comprennent également des crédits pour des mouvements d'ordre, pour un montant de **50 000 €** (provision financière des CET).

* * * * *

Tels sont les éléments prévisionnels qui caractérisent ce projet de budget primitif 2026 et qui s'inscrivent, globalement, dans le cadre des orientations budgétaires qui ont été présentées lors du Conseil d'Administration du 28 novembre 2025. Ce projet de budget repose sur un taux de cotisation global à 0,68 % pour l'année 2026.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration à l'unanimité, adopte le budget primitif principal 2026 du Centre de Gestion.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON

